

DURÉE	SÉQUENCE	QUI ANIME ?	OÙ ?
15'	Accueil, dépôt des sacs et passage aux toilettes. Présentation du lieu et du programme de la demi-journée. Rencontre avec le saunier.	Médiateur - Intervenant - Enseignant	Locaux EDAP
1h10	Objectif : découvrir le marais salant et comprendre la méthode de production du sel grâce au phénomène d'évaporation. Déplacement en car vers le marais salant. A l'arrivée, échange sur les éléments naturels essentiels à la production du sel dans un marais. Déambulation autour des différentes pièces d'eau. Étude de la circulation et de la gestion de l'eau dans le marais.	Intervenant	Marais salant
20'	Objectif : s'initier aux techniques de travail d'un saunier. Description des gestes de ce métier artisanal et traditionnel. Selon les possibilités d'intervention sur le marais salant liées à la météo : manipulation d'un outil du saunier ou visionnage d'un reportage commenté sur le marais salant de «La Pétilière» au fil des saisons. Dégustation de différents sels. Chaque élève repartira avec son sachet de sel.	Intervenant	Marais salant
15'	Retour en car aux locaux EDAP et passage aux toilettes.	Médiateur - Enseignant	Locaux EDAP

Ce déroulement est proposé à titre indicatif. Il peut évoluer en fonction des horaires d'arrivée et de départ du groupe, selon les conditions climatiques et le nombre de groupes sur place. Merci de votre compréhension.

À NOTER

Durée : 1/2 journée

Tarif : 3 € par élève (du 01/11 au 31/03)

3,5 € par élève (du 01/04 au 31/10)

Intervenant : saunier

Vous pouvez consulter les ressources téléchargeables dans la rubrique *Organiser votre activité* de la page web de l'activité.

- Activité possible d'avril à octobre. Cette activité concerne uniquement les élèves de CE1 et CE2. Chaque élève repartira avec son sachet de sel.
- Prévoir de garder le car à disposition tout le temps de l'activité pour le déplacement sur le marais salant.
- Prévoir une tenue adaptée à la météo (imperméable ou casquette) avec bras et jambes couverts pour marcher dans les hautes herbes et une paire de bottes dans un sac nominatif par élève. Prendre les précautions nécessaires en cas de réactions allergiques (rhume des foins).
- Avant l'activité, s'assurer qu'aucun enfant n'est allergique aux produits utilisés. Liste complète des allergènes : <https://edap.vendee.fr/liste-des-allergenes>

RENDEZ-VOUS

Le Port du Bec
85230 BOUIN



PROGRAMMES SCOLAIRES

(BOEN n°31 du 30 juillet 2020)

QUESTIONNER LE MONDE

Pratiquer des langages. Questionner le monde du vivant, de la matière et des objets. Explorer les organisations du monde.

CONSIGNES DE VISITE

Enseignant, vous êtes responsable de votre groupe, en visite libre comme en visite accompagnée. Vous devez vous assurer du respect des consignes et transmettre ces informations aux élèves et aux accompagnateurs.

Les visiteurs qui ne respecteront pas ce règlement pourraient se voir interdire l'accès au site.

ENCADREMENT DU GROUPE

	Nous recommandons	Bulletin Officiel de l'Education Nationale : Circulaire du 13 juin 2023
Maternelle	6 accompagnateurs dont l'enseignant	Jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant de la classe. Au-delà d'un groupe de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves
Elémentaire	3 accompagnateurs dont l'enseignant - 4 si la classe excède les 30 élèves	Jusqu'à 30 élèves : 2 adultes dont au moins un enseignant. Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves
Collège Lycée	2 accompagnateurs dont l'enseignant	Il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaire, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.

Si le nombre d'accompagnateurs est supérieur, l'adulte supplémentaire sera considéré comme un visiteur du site et devra régler son droit d'entrée le jour de la visite (hors A.V.S.). Cette information vous sera communiquée en amont via la centrale de réservation. **En aucun cas un élève ne doit rester seul.**

RESPECT DES LIEUX

Boire et manger dans les espaces prévus à cet effet. En cas d'intempéries un espace abrité pourra être mis à votre disposition si le nombre d'élèves accueillis le jour-même le permet.

RESPECT DES AUTRES

Rester discret (ne pas courir, ne pas crier).

Éteindre les téléphones portables.

Ne pas fumer ou vapoter.

Respecter le travail des professionnels de la mer.

PENSEZ-Y

Prévoir des vêtements et chaussures adaptés à la météo et à l'activité choisie (cf programme).

Pour certaines activités, **prévoir de garder le car à disposition** pour les déplacements autour du port prévus dans le programme.

PIQUE-NIQUE ZÉRO DÉCHET

Le Département de la Vendée est engagé dans une démarche éco-citoyenne : **privilégier le pique-nique zéro déchet, rapporter vos poubelles à l'établissement pour les trier et ramener tout aliment non consommé.** Comment préparer une pause éco-responsable réussie ? En veillant par exemple à limiter le nombre d'emballages plastiques ou aluminium, et en privilégiant les gourdes ou récipients réutilisables.